



23 Avril 2020

Les Nouvelles du CHSCT 44

Trois points ont été abordés lors de cette réunion téléphonique du CHSCT :

- Le fonctionnement du CHSCT pendant la crise sanitaire
- L'évolution de la situation par direction
- Les actions de financement du CHSCT

Le fonctionnement du CHSCT pendant la crise sanitaire

Sur ce point, la CGT a été la seule organisation syndicale à se positionner. Voici le contenu de notre intervention qui a lancé le débat.



Intervention de la CGT

Pour la CGT, contribuer à assurer la santé de tous les agents en présentiel comme à domicile pendant toute la durée de la crise sanitaire doit être la priorité absolue du CHSCT.

Pour s'en donner les moyens, la CGT fait les propositions suivantes :

- *toutes les activités du CHSCT non liées directement à la crise sanitaire doivent être suspendues au cours de la période*

- *le CHSCT doit veiller à la protection des agents et au respect des règles de distanciation. Des visites de services régulières seront organisées pour s'assurer du respect des mesures barrières. Pour respecter les mesures barrières au cours de ces visites, la taille des délégations sera réduite à 4 personnes maximum, dont 2 représentant.e.s des personnels maximum. Un compte-rendu sera établi dès la fin de la visite pour corriger sans délai d'éventuels défauts sur les mesures barrières. La première visite pourrait se dérouler sur la plateforme d'accueil téléphonique mise en place par la DRFIP dans le cadre de la campagne IR*

- *le budget du CHSCT doit être réorienté vers la fourniture de protections pour les agents : masques, hygiaphones...*

- *pour un meilleur partage de l'information, l'ensemble des membres du CHSCT, y compris les suppléant.e.s doivent pouvoir participer aux réunions téléphoniques*

- *des réunions doivent être convoquées dès que le besoin s'en fait sentir, ce qui peut impliquer des réunions plus fréquentes que par quinzaine*

- *les directions devront informer au fil de l'eau les membres du CHSCT des évolutions liées à la crise sanitaire dans leurs services.*

Réponses du président du CHSCT

Les visites de site auront un intérêt lors de la phase de déconfinement. La participation des suppléants aux réunions du CHSCT devra être accompagnée de règles strictes de prise de parole pour les organisations syndicales.

Le directeur de l'INSEE soumet la proposition d'organiser les réunions du CHSCT avec des moyens plus adaptés que la réunion téléphonique, mais d'autres directions comme la Douane évoquent des problèmes de confidentialité.

Les médecins de prévention considèrent que les visites dans les services sont effectivement importantes pour vérifier la mise en place et le respect des mesures barrières, la mise à disposition du matériel et rappeler les consignes.

Pour Solidaires la mise en place de visites s'impose du fait de la difficulté de vérifier la réalité des mesures de distanciation.

L'inspecteur sécurité santé au travail précise que des conduites à tenir sont en cours d'élaboration au niveau du secrétariat général pour les centres d'appel, ce qui nous donnera une marche à suivre et une check liste des éléments à vérifier lors de ces visites.

Évolution de la situation dans les directions

DRFIP

Après réflexion, l'organisation arrêtée pour la campagne d'Impôt sur les Revenus (IR)

repose sur l'installation de boucles téléphoniques dans les SIP pour éviter le recours à une plateforme téléphonique unique. Chaque agent intervient sur son poste par vacation de demi-journées, de sorte que l'agent est seul à travailler sur son poste.

Sur les deux premiers jours de la campagne le taux d'agents en présentiel dans les SIP se situait autour de 20 %. La distanciation sociale est bien respectée (exemple de l'accueil Jules Verne : 4 personnes présentes sur 23 postes). On devrait assister à une montée en puissance en fonction des besoins. Un effort est demandé aux chefs de service pour limiter au strict nécessaire le nombre de personnes en présentiel. L'objectif est de ne pas dépasser 40 % des effectifs en présentiel.

Pas de pénurie à ce stade sur le gel hydroalcoolique, les gants, les lingettes. Nouvelle commande en prévision du déconfinement de 30 écrans de protection en plus des 50 commandés initialement.

Le PCA a été amendé pour tenir compte de l'évolution dans les SIP. Le 22 avril, 314 agents étaient présents dans les services sur 1500, dont 66 en SIP, soit une moyenne d'environ 20 %.

Ne reste plus qu'une seule personne en quatorzaine atteinte du Covid-19.

INSEE

Sur 6 personnes malades, 5 ont repris en télétravail, la sixième va mieux.

Forte augmentation du potentiel de connexion en simultané, ce qui permet plus de temps de connexion par personne. Répartition matin/après-midi.

Le périmètre du PCA a été largement augmenté de sorte que l'INSEE assure la quasi totalité des opérations courantes.

3 agents vont devoir retourner sur place avant le déconfinement pour préparer l'envoi des bulletins de recensement au prestataire. Un protocole national a été élaboré avec le médecin coordonateur du ministère. Un entretien avec le médecin de prévention aura lieu avec les 3 agents qui se porteront volontaires pour déterminer s'ils ne présentent pas de contre indication à leur retour sur place. Le respect des mesures de distanciation ne devrait pas poser de problème, le local choisi étant suffisamment grand. La fiche de procédure sera transmise dans la journée aux membres du CHSCT.

SRE

Il n'y a plus de personnes malades. 25 à 30 personnes en tout sur les 3 sites du SRE. Nouvelle livraison de 60 ordinateurs portables.

DSFIPE

9 à 25 agents présents par jour. 52 agents en télétravail. Reste un agent malade. En raison d'une densité importante de certains services, déplacements de bureaux, achats de parois de protection et maintien en télétravail sont envisagés pour le déconfinement.

Services informatiques (Kibori)

Situation stable, tous les agents confinés à l'exception de 3 agents qui interviennent sur place en se relayant pour des reboot ou des soclages de postes informatiques. Télétravail en augmentation, 130 sur 180, ce qui devrait se poursuivre.

Après le 11 mai il est envisagé de poursuivre le télétravail. Le retour des personnes non équipées est à l'étude pour

respecter les mesures de distanciation. L'objectif est d'environ 30 personnes. D'autres sujets sont à l'étude, comme la gestion des espaces communs ou la restauration.

Une cellule de veille pour les collègues en souffrance. Un cas vient d'être signalé au médecin de prévention. Plus aucun malade du Covid 19.

DOUANE

Plus de cas de Covid 19. Sorties de quatorzaine gérées avec le médecin de prévention. 66 agents présents le 22 avril soit environ 17 %.

Livraison de masques neufs cette semaine. Nouvelle fiche sur l'activité des maître chien. Diffusion de la fiche du secrétariat général sur le nettoyage des locaux. Accompagnement des agents par la cellule qualité de vie au travail et informations sur l'accompagnement social (handicap, violences conjugales).

Réflexion en cours sur l'après 11 mai en lien avec la reprise des flux économiques (routes, ports, aéroports), sur l'accueil du public et les mesures de distanciation dans les véhicules de service.

Les médecins de prévention signalent une alerte prise en charge sur un cas de non respect des règles de distanciation en SIP, quelques personnes en difficulté en télétravail (Douane), 3 personnes classées « fragiles » en raison de leur état de santé. A ce stade, pas de décision sur le retour (ou pas) des personnes dites fragiles après le 11 mai. Concernant les proches de personnes « fragiles », toujours pas de directive pour la fonction publique pour mise en arrêt de travail contrairement aux salariés du privé. La mise en ASA dans ce cas reste à la discrétion du chef de service, le médecin de prévention ne peut pas l'imposer.



Avant de commencer, la CGT déplore qu'à l'exception des services informatiques du Kibori, que nous remercions au passage, aucune direction n'ait communiqué de note sur l'évolution de la situation depuis la réunion du 9 avril.

La CGT abordera 3 thèmes : l'ordonnance du 15 avril, le déroulement du déconfinement, la communication des directions sur les violences conjugales.

L'ordonnance du 15 avril relative à la prise obligatoire de congés/RTT dans la fonction publique

La CGT exprime sa totale opposition à la rétention de 10 jours de congés/RTT pour certaines catégories d'agents imposée par une ordonnance prise de façon autoritaire et sans négociation préalable avec les organisations syndicales.

Alors que tous les agents prennent sur eux, quelque soit leur situation, pour affronter la crise, le gouvernement affiche clairement sa défiance envers certains fonctionnaires.

Cette ordonnance n'est pas seulement scandaleuse, elle est aussi fortement discriminante : les collègues qui ont des problèmes de santé, qui doivent garder leurs enfants ou qui n'ont pas eu de matériel pour télétravailler n'ont pas choisi d'être placés en autorisation d'absence.

La CGT invite les directions locales à la mesure, l'écoute et la prudence dans l'application de l'ordonnance, en utilisant notamment les marges de manœuvre laissées aux chefs de service.

La CGT demande l'ouverture de discussions sur cette question avec les organisations syndicales locales avant toute prise de décision.

Le déroulement du déconfinement

Pour la CGT, il ne peut y avoir de déconfinement que si la santé des agents est préservée. Voici donc la liste de nos revendications sur les conditions du déconfinement :

- organisation des locaux pour la distanciation sociale*
- organisation du travail pour limiter les croisements et les contacts*
- mise à disposition de masques et gels hydroalcooliques en quantité suffisante*
- nettoyage et désinfection intensif et régulier des locaux, ascenseurs, poignées de porte...*
- maintien du dispositif d'ASA pour les agents en garde d'enfants et les personnels classés fragiles*
- maintien des agents équipés en télétravail*
- maintien de la banalisation des horaires des jours de travail*
- organisation des retours par rotation pour que la distanciation sociale soit possible partout*
- privilégier le retour des collègues qui ne prennent pas les transports en commun quand c'est possible, sinon permettre le décalage des horaires pour éviter les heures de pointe et leur fournir des masques de protection*
- possibilité d'effectuer des tests pour les agents qui ont été en contact avec des personnes malades*

Au final, la CGT demande à chaque direction d'élaborer un plan de déconfinement et de le présenter au CHSCT avant sa mise en œuvre. La CGT demande aussi la diffusion à chaque agent de protocoles sous forme de fiches techniques avec les consignes et règles à respecter, les moyens mis à disposition, les conditions d'utilisation des équipements de protection...

S'agissant du retour de collègues pour les besoins de la réception téléphonique de la

campagne IR, la problématique du respect des mesures barrières est la même et nos revendications identiques.

Bien sûr, dans la phase de déconfinement, le CHSCT devra s'assurer du respect des mesures barrières dans les services, notamment par l'organisation de visites de services.

Enfin, la mise à disposition de plateaux repas devra être étudiée pour palier à la fermeture des restaurants administratifs.

La communication des directions sur les violences conjugales

J'avais demandé au nom de la CGT lors de notre précédente réunion qu'une communication spécifique sur les violences conjugales et canaux de contact internes soit adressée par les directions à destination de tou.te.s les agent.e.s.

Il ne semble pas que cette communication ait été faite partout, en tout cas pas dans ma direction.

Je réitère donc avec force ma demande pour que cette information soit faite rapidement, en joignant le document sur les numéros utiles en période de confinement que nous avait envoyé Sylviane Bolle après la réunion du 9 avril et en rappelant que les assistantes sociales de la délégation peuvent être sollicitées sur le sujet.

Réponses à l'intervention de la CGT

Pas de commentaires sur notre réaction à l'ordonnance sur les congés.

Sur la préparation du déconfinement, dès que les directives nationales sur les conditions sanitaires de la reprise seront connues, il y aura transmission au CHSCT.

La séance du prochain CHSCT du 6 mai y sera consacrée. La CGT a insisté pour que les directions communiquent en amont de la réunion les documents sur leur

stratégie de déconfinement pour qu'on ait le temps de les étudier.

Sur les violences conjugales, le président du CHSCT invite toutes les directions où ça n'a pas été fait, à diffuser les informations sur ce sujet.

La DRFIP reconnaît par ailleurs qu'il y a bien un travail à faire sur des fiches de procédure et que les visites du CHSCT semblent tout à fait appropriées.

Solidaires est intervenu pour alerter sur les dangers du télétravail imposé, pour demander à l'instar de la CGT une fiche de procédure pour chaque agent, la mise à jour du DUERP, l'intervention du correspondant handicap pour faire remonter les difficultés ainsi que sur la demande faite par la DRFIP aux vérificateurs de retracer leur activité depuis le début du confinement, ce qui a été très mal vécu par ces collègues.

Pour FO, pas d'accueil physique sans matériel de protection. Dénonce le manque de moyen informatiques à la DRFIP pour développer encore le télétravail. Appui la demande de la CGT pour discuter localement de l'application de l'ordonnance du 15 avril.

La CFDT signale qu'elle a déposé un recours devant le conseil d'État pour que cette ordonnance ne soit pas appliquée.

Sur le DUERP, la DRFIP indique qu'une réflexion s'amorce en lien avec le médecin de prévention pour alimenter le document des risques liés à l'épidémie de Covid 19. La DRFIP informe qu'elle saisira le correspondant handicap pour organiser les remontées des difficultés en lien avec la crise sanitaire.

Les actions de financement du CHSCT

A l'unanimité, les organisations syndicales ont approuvé le principe d'achat de matériel en lien avec la crise sanitaire sur le budget du CHSCT.

La CGT a évoqué la possibilité d'achat de masques en complément des dotations nationales pour se prémunir d'un risque de pénurie. La CFDT a appuyé notre demande pour qu'un stock soit constitué étant donné que la question du port du masque se reposera sans cesse, tandis

que Solidaires estime qu'il faut d'abord débattre de leur utilisation.

Sur ce sujet les directions ont des avis divergents. Le directeur régional de l'INSEE explique qu'il se sent dans l'obligation d'équiper de masques chaque agent qui en fera la demande alors que la Douane et la DRFIP estiment qu'il faut s'en tenir à la recommandation ministérielle d'utilisation des masques selon que l'on est dans une situation exposée ou pas (accueil physique, contrôles routiers...) et renvoient les agents vers l'utilisation des masques « grand public ». Les médecins de prévention indiquent qu'il n'y a pas de directive ministérielle pour que tout le monde porte un masque.



Vos représentants Cgt lors de cette réunion :

- Christophe Bedu (Drfip 44)
- Camille Hoffmann (SRE)

